

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 789/2017
Date: 16 août 2017
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
N° d'affaire: 673979
Classification: Non classifié

Exploitation et maintenance des services de base TIC de la TTE Crédit d'engagement 2018

1 Objet

Un crédit de **1 273 000 francs** doit permettre de financer les dépenses périodiques et nouvelles pour l'exploitation et la maintenance en 2018 des services de base TIC.



2 Bases légales

- Loi du 20 juin 1995 sur l'organisation du Conseil-exécutif et de l'administration (Loi d'organisation, LOCA ; RSB 152.01), article 33
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (Ordonnance d'organisation TTE, OO TTE ; RSB 152.221.191), article 6, lettre f
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 42 ss
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 136 ss, en particulier l'article 146

3 Coûts, dépenses nouvelles

Coût total pour l'exploitation et la maintenance des services de base TIC en 2018
(sans réserves) CHF 1 273 000.–

Montant déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon les articles 141 ss OFP CHF **1 273 000.–**

Crédit à approuver CHF **1 273 000.–**

Il s'agit de dépenses périodiques et nouvelles au sens des articles 47 et 48, alinéa 1, lettre a LFP.

4 Nature du crédit / compte / groupe de produits / exercice

Il s'agit d'un crédit d'engagement au sens de l'article 50 LFP, relayé en principe par les paiements suivants inscrits au budget 2018 :

Groupe de produits : 09.01.9100 Soutien aux fonctions de direction

Compte (MCH2)	Désignation		Montant
309010	Formation et perfectionnement du personnel informatique	CHF	90 000.–
310005	Matériel d'exploitation et fournitures informatiques	CHF	5 000.–
313030	Frais de télécommunication	CHF	80 000.–
313300	Charges d'utilisation pour l'informatique : Bedag Informatique SA	CHF	173 000.–
313320	Prestations de services de tiers en matière d'informatique (exploitation)	CHF	445 000.–
313330	Prestations de services de tiers en matière d'informatique (maintenance)	CHF	60 000.–
315100	Entretien des machines, appareils, véhicules	CHF	50 000.–
315300	Entretien de matériel informatique (PA)	CHF	140 000.–
316100	Loyers / frais d'utilisation des immobilisations	CHF	50 000.–
316900	Autres loyers et frais d'utilisation (droits d'utilisation d'immobilisations incorporelles)	CHF	180 000.–
	Total	CHF	1 273 000.–

Pour diverses prestations fournies à des tiers, des contributions de tiers à hauteur de 50 000 francs sont attendues. Les recettes sont encaissées sur le compte 491000.

5 Référendum financier

La présente autorisation de dépenses est soumise au référendum facultatif et doit être publiée dans la Feuille officielle du Jura bernois.

Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer



Destinataire

- Grand Conseil